

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Philippe HENRY, Vice-Président et Ministre du Climat,
de l'Énergie et de la Mobilité, concernant
**Le remplacement de l'éclairage autoroutier
par des lampes LED**

Monsieur le Ministre,

En Belgique, l'éclairage autoroutier était, il y a plusieurs dizaines d'années, une fierté nationale. On disait même que notre pays était visible de l'espace tant il était éclairé. La montée importante du prix de l'énergie et la forte consommation des lampes au sodium ont, petit à petit, transformé cette fierté en fléau national. C'est la raison pour laquelle, ces dernières années, de nombreux tronçons autoroutiers ont été éteints durant la nuit.

Cette absence d'éclairage a, inévitablement, un impact sur la visibilité. C'est notamment pour cette raison qu'il est prévu de remplacer 63.000 lampes par de l'éclairage LED, pour un total de 1.920 kilomètres. Monsieur le Ministre peut-il me confirmer que cette modernisation a bien démarré? Quel est le calendrier de cet important chantier? Serait-il possible d'obtenir une cartographie des remplacements prévus et de ventiler ceux-ci par année? Quelle est la durée de vie des lampes LED qui seront installées? Quel pourcentage représentent ces 63 000 lampes par rapport à l'ensemble du réseau?

Je vous remercie.

Réponse du Ministre Henry:

Pour rappel, le Plan Lumière 4.0 prévoit le remplacement de 110.000 sources lumineuses sur environ 76.000 supports, sur les 3.300 km du réseau structurant (autoroutes et bretelles, routes nationales) cédé à la SOFICO.

Le contrat de Partenariat Public-Privé avec la société LuWa a débuté le 15 février 2019.

Outre la reprise immédiate de la maintenance, le contrat prévoyait une phase d'inventaire contradictoire préalable qui vient de se terminer ce 1^{er} octobre. Après cette phase essentielle, je peux annoncer que les travaux de modernisation débuteront à partir de ce 21 octobre, et ce pour 42 mois.

En annexe, une représentation cartographique année par année des points d'alimentation qui seront modernisés et des éclairages y afférents, une année se déroulant du 15 février au 14 février de l'année suivante.

Les lampes LED qui seront installées auront une durée de vie d'environ 12 ans. En effet, sur la durée du contrat, soit 20 ans et de la garantie après contrat de 5 ans, il est prévu un remplacement de l'ensemble des parties électroniques à mi-vie.

Ces 110.000 points remplacés représentent approximativement 80 % de l'ensemble des éclairages géré par l'administration wallonne.